

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2019 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2019/288

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond principalement à l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A
DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA VIABILISATION**

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges publics listés ci-dessous une dotation de fonctionnement complémentaire de 46 744,78 €, répartie comme suit :

Au titre de 2018 :

Territoire Nord

Collège Val de Moder à LA WALCK : 4 683,61 €

Territoire Sud

Collège Klosterwald à VILLE : 3 833,66 €

Territoire Ouest

Collège Léonard de Vinci à MARMOUTIER : 4 127,51 €

Au titre de 2019 :

Territoire Sud

Collège de la Haute Bruche à SCHIRMECK : 23 000 €

Territoire Nord

Collège Bois Fleuri à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER : 11 100 €.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE L'ENTRETIEN 2019

Le collège Twinger à Strasbourg a sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses supplémentaires d'entretien au titre de l'exercice 2019, compte tenu de la souscription de nouveaux contrats de maintenance et l'augmentation du coût des contrôles obligatoires.

Le collège André Maurois à Bischwiller a sollicité le maintien de la part forfaitaire d'entretien de l'ex-collège Saut du Lièvre pour l'exercice 2019, suite à la fusion avec le collège André Maurois.

Le collège Frison Roche à La Broque a sollicité la prise en charge de l'achat de peinture pour les travaux de peinture effectués dans les couloirs du collège.

De ce fait, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire au titre la dotation entretien 2019 pour un montant global de 8 564,36 € répartie comme suit :

- 601,36 € pour collège Twinger à Strasbourg ;
- 6 000 € pour le collège André Maurois à Bischwiller ;
- 1 963 € pour le collège Frison Roche à La Broque.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE LOUIS PASTEUR A STRASBOURG AU TITRE DU CHAUFFAGE URBAIN

Le collège Louis Pasteur à Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 3 469,48 € au collège Louis Pasteur Strasbourg pour couvrir les charges P3 du deuxième semestre 2018.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES PROJETS DES FILIERES D'EXCELLENCE DES COLLEGES "GREGOIRE DE LA TOUR" A MARLENHEIM ET "FRISON ROCHE" A LA BROQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Deux collèges se sont engagés de manière volontariste à développer, dès la rentrée 2018, des projets de filières d'excellence à titre expérimental.

Le projet du collège Grégoire de Tours à Marlenheim intitulé « Classe Métiers d'Art et d'Artisanat » a pour objectif de faire connaître à des groupes de collégiens les métiers de l'artisanat d'Art (verre, tissus, sculpture, peinture, ébénisterie, dorure...), de rencontrer les professionnels et les entreprises, de s'exercer à la pratique et à la création.

Pour l'année scolaire 2018-2019, cinq enseignants d'histoire, de technologie, de français, d'arts plastiques et d'EPS proposent d'intégrer le projet dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). L'Education nationale alloue, par ailleurs, une heure hebdomadaire supplémentaire dans le cadre de la dotation horaire globale (DHG).

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet et d'offrir les conditions matérielles adaptées, le collège sollicite une participation financière du Département de 7 767 € pour l'acquisition de divers matériels pédagogiques, la prise en charge des frais de transport et d'interventions.

Le collège Frison La Roche à La Broque a créé à la rentrée de septembre 2018 une nouvelle option intitulée « hôtellerie, restauration, tourisme » qui rassemble une vingtaine de jeunes de 3^{èmes} intéressés par la filière et recrutés en juin 2018 parmi les élèves de 4èmes. Cette nouvelle option ambitieuse prise en charge par quatre professeurs motivés et investis permet de proposer aux élèves des activités autour de des métiers de l'hôtellerie, restauration et tourisme (visite de l'office de tourisme, rencontre avec les professionnels, constitution de repas au collège...).

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet de filière d'excellence, le collège sollicite une participation financière du Département de 6 500 € pour les frais de déplacements des élèves, les interventions extérieures, les frais liés à la tenue des ateliers de cuisine.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe d'une participation financière aux projets de filière d'excellence des collèges de Marlenheim et de La Broque pour l'année scolaire 2018-2019, dans la limite de :

- 7 767 € pour l'acquisition de divers matériels pédagogiques, la prise en charge des frais de transport et d'interventions, pour le collège Grégoire de Tours à Marlenheim ;
- 6 500 € pour la prise en charge des frais de transport, des intervenants extérieurs et la réalisation d'ateliers, pour le collège Frison de la Roche à La Broque.

Ces frais feront l'objet d'un remboursement sur présentation des factures acquittées.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A TROIS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AUX JOURNEES CITOYENNES

Initiée par Fabian JORDAN (président de l'agglomération de Mulhouse, maire de Berwiller), la journée citoyenne est un dispositif mis en œuvre initialement à l'échelle des communes avant d'être expérimenté pour la première fois à l'échelle d'un établissement scolaire par le collège de l'Ill à Illfürth (68) le 17 mai 2017.

Les impacts d'une journée citoyenne en milieu scolaire demeurent proches de ceux que présentent celles organisées par les communes : Cohésion Sociale, appropriation du cadre

de vie, expérience de démocratie participative sont autant d'aspects éducatifs qui agissent en faveur du vivre ensemble.

En 2017/2018, c'est dans la continuité des Assises de l'engagement et au titre de la politique des actions éducatives que la journée citoyenne est expérimentée dans le Bas-Rhin dans les 4 collèges de Sarre-Union, Marckolsheim, Reichshoffen et Sophie Germain à Strasbourg.

Au regard de la réussite de ces journées, Le Département du Bas-Rhin va réitérer la journée citoyenne au sein de 3 collèges (Heiligenstein, Gerstheim et Wasselonne) sur l'année scolaire 2018/2019 à deux titres : la démarche des Assises de l'Engagement, sa politique d'actions éducatives.

Il s'agit d'une journée, prise sur le temps scolaire, dédiée à la concrétisation de chantiers déterminés collectivement : embellissement, réfection, actions solidaires / culturelles et artistiques, cuisine, sensibilisation/prévention, jardinage, etc.

5.1 Objectifs pédagogiques

- Proposer une expérience de démocratie participative aux collégiens mobilisant l'ensemble de la communauté éducative (collégiens, équipes pédagogique, administrative et technique, famille...) ;
- Favoriser l'engagement des jeunes, les sensibiliser au bénévolat. La conduite du projet en collaboration avec les acteurs locaux et la réalisation concrète des chantiers, permet une inscription tant symbolique que physique dans l'espace public. Les collégiens entretiennent, rénovent ou encore embellissent la chose publique : ils cheminent vers une citoyenneté pleine et responsable ;
- Soutenir l'ouverture de l'établissement sur le territoire grâce à ce projet ;
- Contribuer à la revalorisation des filières professionnelles en permettant aux collégiens de s'illustrer dans des activités manuelles, de découvrir des métiers et des entreprises locales, à l'heure des choix d'orientation et des stages ;

5.2 Objectifs souhaités pour les collégiens

- Développer de nouvelles compétences au regard de la diversité des chantiers proposés ;
- Révéler les talents de chacun ;
- Apprendre à s'appropriier et à s'inscrire dans l'espace public ;
- Dépasser le périmètre de l'établissement afin de créer un réseau utile pour trouver un stage ;
- Développer l'entraide et la mixité.

Afin de permettre à ces établissements de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par l'organisation de ces journées (intervenants et matériel divers), il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges suivants pour un montant total de 4 500 €, répartie comme suit :

- HEILIGENSTEIN Collège d'Heiligenstein : 1 500 €
- GERSTHEIM Collège Les Cigogne : 1 500 €
- WASSELONNE Collège Marcel Pagnol : 1 500 €

6. CONCOURS ARTISTIQUE A DESTINATION DES COLLEGIENS "COLLEGIENS CITOYENS"

Dans le cadre de leur scolarité, les collégiens sont amenés à travailler sur les valeurs de la République française et, par extension, sur celles de l'Union Européenne, tous niveaux et toutes matières confondues (Histoire, Géographie, Education Civique et Morale). Par ailleurs, dans le cadre du Plan Actions Educatives et Collèges, le Département du Bas-Rhin s'implique dans de nombreuses actions culturelles à destination des collégiens.

Le concours artistique « Collégiens Citoyens » permet de concilier un travail de réflexion sur les valeurs de la République avec la production d'une œuvre artistique. En cela, il s'inscrit dans la continuité des actions des axes 1 (devenir un citoyen responsable et autonome) et 2 du Plan Actions Educatives et Collèges (développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique). Le concours a ainsi vocation à pousser les collégiens à s'approprier les symboles de la France et de l'Union Européenne et à les restituer sous la forme d'une œuvre qui porte leur parole.

Les objectifs

Organiser un concours artistique pour les collégiens, sanctionné par une exposition à l'Hôtel du Département à Strasbourg en mai et juin 2019 sur le thème des valeurs françaises et européennes aujourd'hui afin de :

- Permettre aux collégiens de mettre en pratique leur cours d'Enseignement Moral et Civique (cf. thématique « Droits et devoirs » du programme du cycle 3) en travaillant concrètement sur les notions de symboles, de citoyenneté et de vivre ensemble.

- Appeler les collégiens à s'approprier ces valeurs dans le cadre d'une production d'arts plastiques réalisée en groupe.

Les modalités de mises en œuvre

Les collégiens produisent une œuvre matérielle comportant au moins un symbole de la République et un symbole de l'Union Européenne.

Ces symboles peuvent tout aussi bien être les symboles officiellement reconnus que l'interprétation des élèves de ce qui fait la France et l'Europe.

Le collège est représenté par un groupe composé d'élèves de tous niveaux et d'au moins un enseignant.

Le vernissage de l'exposition "Collégiens citoyens" s'est déroulé le 21 mai 2019 à l'Hôtel du Département en présence de l'ensemble des collégiens engagés dans cette démarche.

A cette occasion, chaque collégien reçoit un diplôme d'ambassadeur de la laïcité et de la citoyenneté.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de la prise en charge des frais de transport, sur présentation de facture, ainsi que l'attribution d'une enveloppe forfaitaire de 200 € par collège pour couvrir les frais de participation des établissements suivants :

- Collège Jacques Tati de Mertzwiller – classe de 3^{ème} ;
- Collège Des Racines et des Ailes de Drulingen – groupe d'élèves de 5ème (volontariat) ;
- Collège du Rhin de Drusenheim – classe de 5ème (section bilingue) ;
- Collège Grégoire de Tours de Marlenheim – classe de 3ème ;

- Collège Frison Roche de La Broque – groupe d'élèves de 4ème et de 3ème (option LCR) ;
- Collège Françoise Dolto de Reichshoffen – classe de 6ème SEGPA et élèves du dispositif ULIS.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, DE LOCATION, DE VISITE ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	NIDERBRONN LES BAINS	Charles Munch	acquisition d'un mobilier adapté pour une élève en situation de handicap	1 352,00€
	HAGUENAU	Foch	Visite pédagogique	300,00€
	BRUMATH	Collège de Brumath	2 tables ergonomiques adaptées à l'accueil de 2 élèves en situation de handicap	1 537,39
SUD	LA BROQUE	Frison Roche	Réparation four	3 752,33€
	RHINAU	Des deux Rives	Location photocopieur pédagogique	4 000,00€
	MUNDOLSHEIM	Paul Emile Victor	Acquisition carte Ethernet pour lecteur biométrique demi-pension	450,00 €
EUROMETROPOLE	ECKBOLSHEIM	Kathia et Maurice Kraft	acquisition d'un vélo électrique avec accessoires	2 495,00€
			TOTAL	13 886,72€

8. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE JEAN MONNET A STRASBOURG AU TITRE DE L'ORGANISATION DU CARREFOUR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DU 26 AU 28 FEVRIER 2019.

Le Carrefour des Formations professionnelles est une manifestation organisée du 26 au 28 février 2019 au Centre Culturel Marcel MARCEAU à Strasbourg (Neudorf).

Il permet à environ 2500 jeunes de l'Eurométropole de Strasbourg de rencontrer des jeunes en formation et des responsables de formations professionnelles des territoires de Strasbourg, Obernai et Molsheim.

Cette action s'inscrit dans le programme d'orientation des établissements scolaires structurant les étapes du Parcours Avenir. Elle permet aux jeunes d'avancer dans la réflexion et la formalisation de leur projet scolaire et/ou professionnel.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Jean Monnet à Strasbourg une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au titre de l'organisation du Carrefour des Formations professionnelles 2019.

9. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE JEAN MONNET A STRASBOURG POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA CITE SCOLAIRE JEAN MONNET

Les élèves du collège Jean Monnet utilisent le gymnase de la cité scolaire pour la pratique de l'EPS. Par manque de créneaux disponibles, les lycéens sont contraints de se rendre dans les installations sportives de la Ville de Strasbourg. La location de des installations sportives génère des dépenses pour le Lycée.

Afin de permettre aux collégiens de poursuivre la pratique de l'EPS dans l'enceinte de la cité scolaire, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège une dotation de fonctionnement complémentaire de 13 827€ pour 2019. Ce montant, calculé au prorata du nombre d'heures réalisées par le collège et le lycée en 2018, fera l'objet d'un reversement au lycée.

10. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE MAC MAHON A WOERTH POUR LA TARIFICATION INCITATIVE SUR LES ORDURES MENAGERES

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn dont dépend le collège Maréchal de Mac Mahon, a instauré une tarification incitative sur les ordures ménagères.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de verser au Collège Maréchal de Mac Mahon de Woerth une dotation de fonctionnement complémentaire de 3 000€ pour 2019.

11. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX COLLEGES SEBASTIEN BRANT A ESCHAU, SIMONE VEIL A HERRLISHEIM, PAUL EMILE VICTOR A MUNDOLSHEIM ET LES SEPT ARPENTS A SOUFFELWEYERSHEIM POUR UNE PRESTATION PONCTUELLE DE REVERSIBILITE - ENTEA

La prestation de réversibilité permet aux collèges de récupérer tous les documents pédagogiques "Moodle" ainsi que ceux des groupes de travail du précédent espace numérique de travail en vue de l'exploitation par la nouvelle plateforme.

Le montant total de cette prestation pour les quatre collèges s'élève à 1 195,76€.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire répartie comme suit :

- 298,94€ pour le collège Sébastien Brant à ESCHAU
- 298,94€ pour le collège Simone Veil à HERRLISHEIM
- 298,94€ pour le collège Paul Emile Victor à MUNDOLSHEIM
- 298,94€ pour le collège Les Sept Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM

La commission Enfance, Famille et Éducation, réunie le 20 juin 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 582 131,62 €	337 971,27 €	111 655,10 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 111 655,10 €, soit :

- 46 744,78 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation ;

Territoire Nord :

. Collège Val de Moder à LA WALCK : 4 683,61€

Collège Bois Fleuri à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER : 11 100,00 €

Territoire Sud :

. Collège Klosterwald à VILLE : 3 833,66€

. Collège de la Haute Bruche à SCHIRMECK : 23 000,00 €

Territoire Ouest :

. Collège Léonard de Vinci à MARMOUTIER : 4 127,51 €

- 8 564,36 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien ;

Territoire Eurométropole :

. Collège Twinger à Strasbourg : 601,36 €

Territoire Nord :

. Collège André Maurois à Bischwiller : 6 000 €

Territoire Sud :

. Collège Frison Roche à La Broque : 1 963 €

- 3 469,48 € au collège Louis Pasteur à Strasbourg pour couvrir les frais de du chauffage urbain pour le deuxième semestre 2018 ;

- 14 267 € pour couvrir les frais liés à la participation aux filières d'excellence ;

Territoire Sud :

. Collège de Marlenheim : 7 767 €

. Collège de la Broque : 6 500 €

- 4 500€ pour couvrir les frais liés à l'organisation des journées citoyennes ;

Territoire Sud :

- . Collège d'Heiligenstein à Heiligenstein : 1 500 €
- . Collège Les Cigogne à Gerstheim : 1 500 €

Territoire Ouest :

- . Collège Marcel Pagnol à Wasselone : 1 500 €

- 1 200 € pour couvrir les frais de participation au concours artistique à destination des collégiens "collégiens citoyens" ;

Territoire Nord :

- . Collège du Rhin à Drusenheim : 200 €
- . Collège Jacques Tati à Mertzwiller : 200 €
- . Collège Françoise Dolto à Reichshoffen : 200 €

Territoire Sud :

- . Collège Grégoire de Tours à Marlenheim : 200 €
- . Collège Frison Roche à La Broque : 200 €

Territoire Ouest :

- . Collège des Racines et des Ailes à Drulingen : 200 €

- 13 886,72 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de réparation, location, acquisition d'équipements spécifiques et visite ;

Territoire Nord :

- . Collège Charles Munch à Niederbronn Les Bains : 1 352 € (meublement adapté pour un élève en situation de handicap)
- . Collège Foch à Haguenau : 300 € (visite pédagogique)
- . Collège de Brumath : 1 537,39 € (tables ergonomiques pour 2 élèves en situation de handicap)

Territoire Sud :

- . Collège Frison Roche à La Broque : 3 752,33 € (réparation d'un four)
- . Collège des Deux Rives à Rhinau : 4 000 € (location photocopieur pédagogique)

Territoire Eurométropole :

- . Collège Paul Emile Victor à Mundolsheim : 450 € (carte Ethernet pour lecteur biométrique - service restauration)
- . Collège Kathia et Maurice Kraft à Eckbolsheim : 2 495 € (acquisition d'un vélo électrique avec accessoires)

- 1 000 € au Collège Jean Monnet à Strasbourg au titre de la dotation complémentaire pour l'organisation du Carrefour des Formations Professionnelles ;

- 13 827 € au Collège Jean Monnet à Strasbourg pour l'utilisation par les collégiens du gymnase de la cité scolaire Jean Monnet ;

- 3 000 € au Collège Maréchal Mac Mahon à Woerth pour la tarification incitative sur les ordures ménagères au titre de 2019 ;

- 1 195,76 € pour une prestation ponctuelle de réversibilité ;

Territoire Nord :

. Collège Simone Veil à Herrlisheim : 298,94 €

Territoire Eurométropole :

. Collège Sébastien Brant à Eschau : 298,94 €

. Collège Paul Emile Victor à Mundolsheim : 298,94 €

. Collège Les Sept Arpents à Souffelweyersheim : 298,94 €.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY